



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 juin 2002

**OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN :
RÉHABILITATION DE LA FRICHE ERNA BOINOT**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 23 mai 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 juin 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,
M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.
Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, M.
Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Bernard BELLEC donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à Mme Isabelle RONDEAU.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2002

DELIBERATION D20020157

AMERU

**OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN :
RÉHABILITATION DE LA FRICHE ERNA BOINOT**

Madame Françoise BILLY, Premier Adjoint, expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 18 janvier 2001 le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'opération de renouvellement urbain avec l'Etat. Cette convention, signée le 25 janvier 2001, s'est fixée pour enjeu majeur de favoriser la mixité sociale et la diversification des activités urbaines au moyen d'actions sur le bâti, les équipements et les espaces publics dans les quartiers du Clou Bouchet de la Tour Chabot et de la Gavacherie.

Les interventions prévues sur le quartier de La Gavacherie comprennent en particulier la réhabilitation de la friche Erna Boinot, qui constitue avec l'édification d'une maison de retraite et la restauration du petit village de Ribray l'un des éléments majeurs de la recomposition de ce quartier.

Cette friche industrielle est actuellement enclavée entre la falaise et le chemin des coteaux de Ribray. Néanmoins la situation privilégiée du site à la charnière entre le secteur d'habitat social de la Gavacherie et le quartier plus résidentiel de Ribray milite en faveur d'une réhabilitation et d'une ouverture sur la Ville.

Les associations présentes (Théâtre de la Chaloupe, Cirqu'en scène), et la MCC constitueront l'ossature de la reconversion du site et permettront d'affirmer son identité.

Le plan de financement de cette étude prévoit une répartition à parts égales entre trois partenaires, la Caisse des dépôts et consignations, l'Etat et la Ville.

Par conséquent, nos services techniques ont élaboré un cahier des charges sur la base duquel sera lancée l'étude de faisabilité visant à proposer un plan du réaménagement d'ensemble du site, en concertation avec la population, et il convient désormais de solliciter auprès des services de l'Etat et de la CDC l'attribution des cofinancements susceptibles d'intervenir, conformément aux dispositions de la convention cadre de l'ORU précitée.

Ainsi qu'il ressort du dossier correspondant joint en annexe, le montant de cette étude est estimé à 22 867,35 € HT ce qui permet de solliciter une participation des partenaires à hauteur de 7 622,45 € chacun., qui sera encaissée au budget de la Ville de Niort sur le chapitre 908 article 8241 132.1 prévu à cet effet.

Sur proposition du Maire

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de demande de subvention ci-annexé relatif à la réhabilitation de la friche Erna Boinot;
- autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à solliciter la dite subvention auprès des services de l'Etat et de la caisse des dépôts sur la base de ce dossier.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)